

1/ _TCFE (Taxe à la Consommation Finale d'Electricité)

Il s'agit ici d'effectuer une délibération qui permettra à la commune de bénéficier du reversement d'une partie des taxes perçues par le SIDEC (*Syndicat mixte De l'Energie du Cambrésis*) Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2/ _ Travaux et acquisitions :

2.1/.Travaux rue Martin Du Nord

Travaux, étudiés préalablement par la commission travaux et la commission budget qui concernent l'enfouissement du réseau d'alimentation en eau potable pour un coût prévisionnel de 135 000 euros.

Le chantier mené par NOREADE et l'entreprise LORBAN , devrait se terminer en fin de semaine 14.

Après quelques démarches d'investigation, M DOROSZ monte un dossier de demande de subvention auprès du département qui pourrait venir atténuer la facture de 50 % du solde à payer.

Pour l'ensemble de ces démarches, le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.2/.rue d'Hem Lenglet pour la réduction de la vitesse

Il est prévu la mise en place de ralentisseurs et de 3 chicanes sur la partie allant du panneau d'agglomération au carrefour avec la rue Bétrancourt. Une réduction de la vitesse de circulation est aussi prévue sur cette zone et celle la résidence Jacquemart. Un Marquage au sol sera effectué dans la rue Hem-Lenglet pour l'organisation du stationnement des véhicules. Ces différents travaux et aménagements sont réalisés dans un but de sécurité et de sérénité dans ce secteur de la commune.

Des plots alternatifs seront disposés pendant un temps d'observation et permettre ainsi aux experts de définir l'emplacement le plus efficace pour les chicanes. Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.3/.Installation de 2 nouvelles caméras dans la commune

Dans le cadre de la politique de prévention et de la sécurité des habitants, il sera installé 2 nouvelles caméras de surveillance à l'entrée du village rue Hem-Lenglet et au carrefour de la rue du 8 Mai. Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.4/.Réalisation de fossés et cassis suite aux inondations

Réalisation qui se fera avec l'appui d'un bureau d'étude et dans la continuité des travaux nécessaires à la suppression de l'inondation du village.

Il est prévu de remettre en place les fossés disparus, d'aménager l'existant et de créer des cassis qui viendront orienter et freiner les eaux pluviales.

Les rencontres de la municipalité avec les propriétaires terriens concernés se terminent bientôt. Pour l'ensemble de ces démarches, le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.5/.Remplacement d'une partie de la toiture sur les bâtiments de l'ancienne Mairie.

Des infiltrations d'eau dans les locaux professionnels de l'ancienne mairie rendent indispensables les travaux de réfection des toits du bâtiment. Des devis sont en cours de réception et l'éventail des propositions nécessite une attention particulière pour trouver le meilleur rapport qualité prix. Les membres du conseil donnent leur accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.6/.Réparation du terrain de foot (main courante + buts + gazon).

Des appels d'offre sont en cours pour normaliser et entretenir le terrain de Foot. Adaptation des buts, réfection du gazon, réfection de la main courante qui est cassée à multiples endroits et qui sera positionnée à hauteur normalisée. Le conseil donne son accord pour les travaux nécessaires et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.7/.Remplacement de l'éclairage résidence Maurice Jacquemart.

Bien que des essais ont été tentés sur quelques candélabres, il s'avère que beaucoup sont assez abimés et vétustes. Les premiers aménagements envisagés ne seront finalement pas suffisants dans la durée au regard de la dépense.

Il devient donc nécessaire de les remplacer et de fait d'appliquer les nouvelles normes de hauteur et de luminosité et d'économie d'énergie.

C'est une grosse dépense évaluée à 30 000 euros dont on espère obtenir une ou des subventions de financement. Le conseil donne son accord pour les démarches préalables et la réalisation des travaux, la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.8/.Remplacement du standard de la mairie.

Un seul poste téléphonique subsiste depuis quelques années pour tout le bâtiment de la mairie et il devient urgent de remplacer ce vieil appareil.

On propose la réinstallation du standard téléphonique avec une distribution d'appareils dans les différents bureaux administratifs et à l'étage. Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.9/.Achat de bacs à fleurs et arbustes.

Afin d'embellir et d'ajouter un peu de verdure dans le village, seront disposés sur l'ensemble du village des bacs à fleurs avec plantes persistantes et arbustes. Une petite commission va se réunir pour définir plus précisément l'ensemble des emplacements possibles d'implantation. Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.10/.Changement de la chaudière rue de Cambrai.

La maison rue de Cambrai est louée pour une petite période et pour dépanner un jeune couple qui démarre mais la chaudière a rendu l'âme. Il a donc fallu la remplacer et la positionner à la cave plutôt que dans une pièce de vie. Cet investissement et ce positionnement plus judicieux n'entraveront pas de futurs aménagements du bâtiment. Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2.11/.Achat de 3 tableaux numériques (pour école primaire) et de 5 ordinateurs pour les 2 écoles.

Les économies réalisées sur les photocopies et la téléphonie contribuent à permettre l'achat pour l'école de 3 tableaux numériques interactifs et le renouvellement de 5 ordinateurs pour les professionnels des écoles. La société RICOH nous garantit le meilleur matériel. Le conseil donne son accord et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2/ _ Sécurité aux abords des écoles

La commission sécurité est invitée à se réunir pour étudier la mise en place d'un dispositif de prévention aux abords des écoles : signalétique, marquage au sol, bonhommes décoratifs simulant l'arrivée d'un piéton, etc. Les membres du conseil approuvent cette démarche sécuritaire et donnent leur accord pour les actes nécessaires à cette mise en place et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

3/ _ Questions diverses

5.1/ La société de restauration scolaire arrête son contrat de prestation avec la commune pour des raisons qui leur sont propres. Nous étions satisfaits de ce service et engageons désormais des appels d'offre pour retrouver une prestation de qualité.

Des pistes se dessinent avec l'étude de faisabilité pour l'introduction d'un pourcentage d'aliments de culture biologique. On négocie à cette occasion la possibilité de racheter le four.

On étudie la mise en place de fontaines à eau ou un principe qui lui ressemble. Les membres du conseil approuvent cette démarche et donnent leur accord pour les actes nécessaires à cette mise en place et la délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

5.2/ Pour information, les travaux de voirie du bassin rond, sur la commune de Paillencourt, devraient démarrer bientôt. Les travaux de voirie sont estimés à 2 mois, et 1 mois pour les aménagements de parcours santé.

Monsieur le Maire va proposer de remplacer 1 des 3 pontons prévus par une barge flottante qui faciliterait l'accès à la mise en eau d'embarcations : petites barques estivales, canoés, etc.

Les questions diverses sont épuisées pour ce jour, d'un commun accord la date du prochain conseil municipal sera définie en fonction de l'avancée des démarches en cours, des commissions et des disponibilités de l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h15.

Le Maire,
Fabrice LEFEBVRE.

